

Bien le signaler

Contexte

Originaire de Chine, le frelon asiatique a été détecté pour la première fois en France dans le Sud Ouest en 2004. Depuis, il a presque colonisé la totalité du territoire.

Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, les premiers cas ont été signalés en 2011 dans l'Allier et l'Ardèche.

Classé **Espèce Exotique Envahissante** par l'Union européenne, le frelon asiatique colonise le territoire et dégrade la qualité de notre environnement. L'Etat délègue la gestion de cet organisme nuisible aux OVS*.

Le frelon asiatique a des impacts à 3 niveaux :

❖ Biodiversité

Perturbation des équilibres naturels
Prédation accrue des insectes pollinisateurs

❖ Santé publique

Risque de piqûres
Perturbation des lieux publics
Perturbation des activités de plein air

❖ Apiculture

Prédation des abeilles domestiques et du couvain
Diminution de la production de miel

Plus d'information sur www.fredon-auvergne.fr

*Les Groupements de défense sanitaire (GDS) régionaux avec des sections apicoles (GDSA) et les Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ont été reconnus Organismes à vocation sanitaire (OVS), respectivement, dans les domaines animal et végétal, par arrêté du 31 mars 2014. Les OVS sont les structures opérationnelles chargées d'intervenir avec l'État dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires auxquels sont exposés les animaux et les végétaux.

Vous repérez un frelon asiatique. Que faire ?

- 1) **Prendre une photo du nid ou de l'individu (sans se mettre en danger)**
- 2) **Contactez le référent de votre commune par mail ou par téléphone :**

Vous trouverez ses coordonnées auprès de votre Mairie ou de la FREDON Auvergne :
frelon-asiatique@fredon-auvergne.fr
ou Tél. : 04 73 42 16 29

Les partenaires du territoire Auvergne : FRGDS, GDSA Allier, Cantal, Haute-Loire Puy-de-Dôme, Syndicats des Apiculteurs 63, APICANTAL, CIVAM Apicole du Velay, DDPP, Coopérative des producteurs de miel, Syndicat apicole 43.



Plaquette élaborée à partir de la plaquette frelon asiatique créée par la FREDON Lorraine, le GDSA et la DRAAF/SRAL de Lorraine.

LE FRELON ASIATIQUE

Un insecte à surveiller qui nous concerne tous



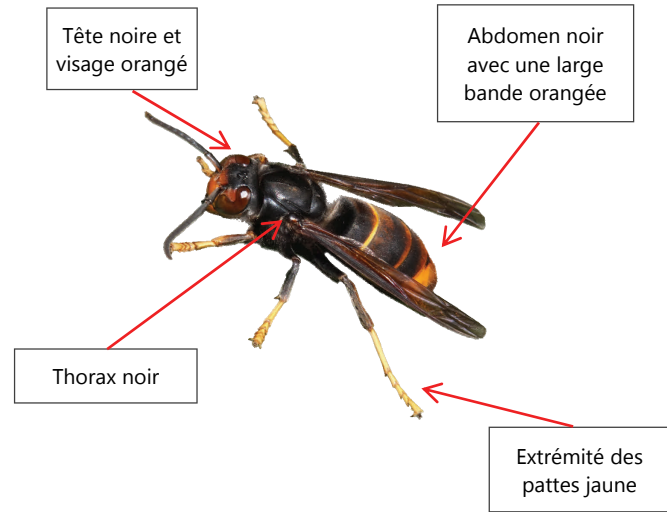
- **Bien le reconnaître**
- **Bien le signaler**

Pour une lutte efficace

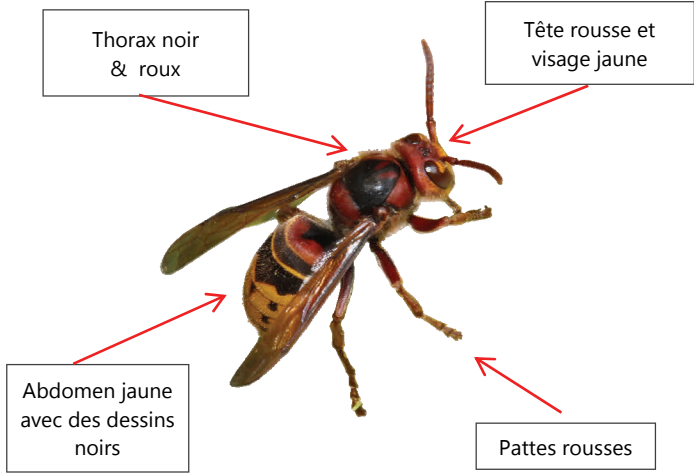
Crédits Photo : les insectes et le nid de frelon asiatique ont été fournis par Monsieur Pierre Falatico, la guêpe a été donnée par guepesfrelonsmorbihan.fr.

Bien reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax*



Le frelon européen *Vespa crabro* - Un risque de confusion



Autres risques de confusion

Guêpe européenne *Vespula germanica*

Taille : 1 cm à 2 cm



Guêpe des buissons *Dolichovespula media*

Taille : 1,5 cm à 2,2 cm



Guêpe rousse *Vespula rufa*

Taille : 1,1 cm à 1,7 cm



Abeille charpentière *Xylocopa violacea*

Taille : 2 cm à 3 cm



Attention ! Les insectes ne sont pas représentés à l'échelle, les proportions sont cependant conservées.

Nid ovale, entrée unique sur le côté :



Trou d'entrée

Pierre Falatico, 2013

Nid en cheminée, entrée large sur le dessous :



Trou d'entrée

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
Ouvrière : ~ 1,7 à 3,5 cm	Diurne	Principalement en hauteur des arbres pour le nid finalisé. En milieu urbain et rural.

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
Ouvrière : ~ 1,8 à 4 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités : grange, stock de bois, grenier, souche, arbre creux...